

Information

sur la seconde langue vivante au collège

Madame, Monsieur,

Lors de son cursus au collège votre enfant devra choisir une seconde langue vivante.

Le collège Alfred Renoleau de Mansle propose soit l'allemand dès la 6^{ème} (classe appelée bilangue = anglais/allemand), soit l'espagnol qu'il pourra débiter en classe de 5^{ème}.

Le choix de cette seconde langue est définitif, à savoir que votre enfant ne peut en changer au cours de sa scolarité.

Il est important de tenir compte de l'avis de votre enfant dans le choix de ses langues vivantes.
Ceci est un gage de réussite pour sa scolarité.

Vous voudrez nous faire part de ce choix **pour le vendredi 23 juin 2023 au plus tard** à l'aide du coupon ci-dessous soit en l'adressant par courrier, ou le déposant au secrétariat du collège ou encore par mail à ce.0160029v@ac-poitiers.fr

Cordialement,

Le Principal,

F. PEREZ

✂-----

Année scolaire 2023-2024
CHOIX DE LA 2E LANGUE VIVANTE AU COLLEGE

Coupon à remettre au secrétariat du collège avant le vendredi 16 juin 2023

NOM – Prénom de l'enfant

Choix de la langue vivante 2 *

Débute en classe de 6^{ème} ALLEMAND*

Débute en classe de 5^{ème} ESPAGNOL*

Fait à....., le.....

Signature

* cocher la case correspondant à votre choix